

MAIRIE DE SAINT-AQUILIN LE BOURG 24110 SAINT-AQUILIN

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

ARRETE D'OCCUPATION DU DOMAINE ROUTIER COMMUNAL N°2022-42

LE MAIRE DE SAINT-AQUILIN

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2213-1 à 5,
- Vu le Code de la Route,
- **Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- **Vu** la demande en date du 1^{er} décembre 2022 formulée par la société SPIE située 69134 Dardilly et représentée par M JUAN Romain,
- Considérant qu'en raison du déroulement de travaux d'extension de réseau électrique chez M et Mme SIMONET sur la commune de Saint-Aquilin, il y a lieu de sécuriser la voirie dans les deux sens de circulation sur la VC n°24, lieu-dit « La Clavelie » hors agglomération à partir du mercredi 7 décembre 2022 et pour une durée prévisionnelle de 15 jours.

ARRETE

ARTICLE 1: mercredi 7 décembre 2022 à 8h00 et pour une durée prévisionnelle de 15 jours, la voirie sera sécurisée et réglementée dans les deux sens de circulation sur la VC n°24, lieu-dit « La Clavelie.

Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier

L'accès aux propriétés riveraines ainsi qu'aux véhicules de secours restera cependant possible. Ces dates sont communiquées à titre indicatif mais pourront évoluer en fonction des besoins et de l'avancement du chantier.

ARTICLE 2: La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins du pétitionnaire.

ARTICLE 4:

Madame le Maire de la Commune de Saint-Aquilin, la Gendarmerie Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Au demandeur,
- A la Brigade de gendarmerie de Tocane-Saint-Âpre,
- Au SDIS de Périgueux.

Fait à Saint-Aquilin, le 8 décembre 2022

Annie LESPINASSE, Maire